

INFO OLIVE

Entretien et culture de l'olivier


INFOLIVE n° 16
13 Août 2019

ISSN 2264-6701

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

 ☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>
POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

 ☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE	<p>Bien que les captures de mouches soient faibles, la mouche est toujours bien présente sur l'ensemble du territoire.</p> <p>La baisse des températures observée actuellement est favorable à son activité.</p>
DALMATICOSE	<p>Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.</p>
CEIL DE PAON	<p>Actuellement les vergers s'assainissent. Mais, à l'approche du mois de septembre, il convient d'être vigilant.</p>
IRRIGATION	<p>Poursuite des arrosages.</p>

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (**FranceAgriMer**) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (**Afidol**), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

**FRANCE
Olive**

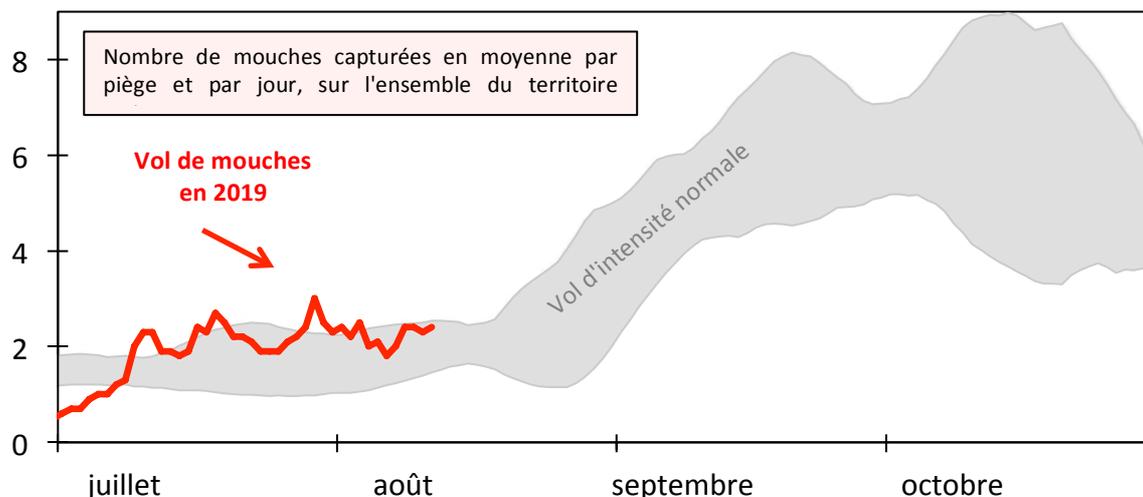

PACA


 La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

 Provence
Alpes
Côte d'Azur

MOUCHE

Observations * :



D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°16 du 13 août 2019, la situation est globalement toujours calme, avec une activité de la mouche stable, voire en légère baisse dans certains secteurs.

Cependant, bien que les captures de mouches soient stables, une augmentation des piqûres est observée partout. Mais les épisodes de canicule du mois de juillet ont permis de limiter les développements larvaires : globalement la proportion de dégâts observés en ce moment est moindre que celle des années précédentes à la même période.

Par ailleurs, des trous de sortie sont observés sur certaines parcelles proche du littoral : Cassis (13), Lattes (34), et dans l'Aude. C'est le début de l'émergence de la deuxième génération de mouche, qui est la conséquence des attaques intervenues au mois de juillet.

Évaluation du risque :

À cause de la baisse des températures, le risque d'attaque remonte à un niveau "moyen", et "moyen à élevé" dans les parcelles sensibles (variétés de gros calibres, irriguées, à proximité du littoral).

Attention ! Chaque année, à partir du 15 août, le risque d'attaque augmente fortement : soyez vigilant, et préparez dès maintenant votre stratégie de lutte en surveillant la météo, la rémanence de la dernière protection appliquée, l'importance du vol et le niveau des dégâts dans la parcelle.

Pourcentage de dégâts observés en moyenne dans les parcelles <u>non traitées</u> du réseau d'observations, du 1 ^{er} au 12 août.		
Années	Pourcentage d'olives piquées avec présence de larve	Pourcentage d'olives trouées
2019	1,0 %	0,0 %
2018	2,8 %	0,6 %
2017	3,3 %	2,5 %



Larves de mouches observées à Cassis (13)

© C. Barge

☞ Préconisations :

Dans tous les secteurs, nous recommandons une protection avec de l'**argile** dans les cas suivants :

- Si la parcelle n'a pas déjà été protégée cette saison.
- Si le cumul de pluie, depuis la dernière application, dépasse 20 mm.
- Si des périodes de vents forts ont érodé la couverture minérale

Mais la vérification visuelle reste encore la meilleure méthode pour déterminer si la protection doit être renouvelée ou pas.

Pour les parcelles isolées ou les surfaces importantes, le produit Synéis Appât peut constituer une alternative pour diminuer la population de mouches. Mais nous déconseillons ce produit pour les parcelles environnées d'oliviers non-traités, ou traités à l'argile.

Dans les parcelles les plus sensibles (olives précoces de gros calibres et irriguées) dans lesquelles le nombre de captures augmente, un traitement insecticide pourra être réalisé (ou renouvelé selon le cas).

La page suivante présente un rappel des principales stratégies de lutte contre la mouche.

DALMATICOSE

Le développement de la dalmaticose étant systématiquement associé aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre la mouche à l'aide de barrières minérales (argiles) en ce début de saison** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement dans les vergers touchés en 2018 et sur les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet Roux, Ascolana, Tanche...).

OEIL DE PAON

☞ Observations * :

Au cours de l'été, les vergers fortement touchés par la maladie de l'œil de paon ont pu s'assainir par la chute des feuilles. Globalement, les feuilles de 2019 semblent peu contaminées par la maladie.

☞ Évaluation du risque :

En fin de semaine, de faibles pluies pourraient être attendues localement sur le Gard, l'Ardèche et la Drôme. Dans ces secteurs, des contaminations pourraient intervenir la nuit (température inférieure à 20°C), si le feuillage ne sèche pas. Mais le risque reste faible.

☞ Préconisation :

À l'approche du mois de septembre, il convient d'être vigilant vis-à-vis de la maladie de l'œil de paon, puisque les conditions redeviennent favorables aux contaminations.

Selon les conditions météorologiques que vous surveillerez attentivement, prévoyez l'éventualité d'intervenir au moins 2 fois, d'ici la fin de l'année, par 2 traitements à base de cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal, et de la dose homologuée pour le produit utilisé).

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin : 1000 g/kg	30 kg/ha (mais 50 kg/ha lors de la première application).
Argi Nature, Argical Pro	Kaolin : 99%	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg	

Comme barrière minérale, il est également possible d'utiliser le talc qui est reconnu comme « substance de base » par la Commission Européenne dans la lutte contre la mouche.

➤ ADULTICIDES BIOLOGIQUES AVEC APPAT

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Syneïs Appât	Spinosad : 0,02 %	1,2 L/ha

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS DE SYNTHÈSE

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL
Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Le nombre d'applications est limité à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Imidan 50 WG	Phosmet : 500 g/kg	1,5 kg/ha

**Produit efficace
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'Imidan 50 WG, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

IRRIGATION

☛ Données climatiques :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont légèrement diminué : les ETP moyennes ont été comprises entre 4,5 et 6 mm par jour selon les secteurs. Les quelques précipitations de ce début de semaine sont à considérer comme négligeables.

Relevés météo du 5 août au 11 août 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	40	41	34	31	34	31	36	38	41	32	37	35
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0
ETP moyenne en mm / j		5,7	5,9	4,9	4,5	4,9	4,4	5,2	5,5	5,8	4,5	5,3	5,0

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / SCP

Compte tenu de l'état de sécheresse, des **arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles** ont été publiés dans la plupart des départements (sauf Alpes-Maritimes, Drôme et Var) :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☛ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,5	1,5	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 5 j (mm)	4,6	4,5	4,0	3,9	4,0	3,9	4,4	4,9	4,4	3,9	4,2	3,9
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	7,6	7,5	6,7	6,4	6,7	6,5	7,3	8,1	7,4	6,4	6,9	6,5
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 8 jours (mm)		11	10	9	9	9	9	10	11	10	9	10	9

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 2 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 5 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 7 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
Micro-jet, aspersion, gravitaire - arrosage tous les 8 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.